

les Échos de Choisel

■ page 9

Les Échos
nouvelle formule
ont 5 ans

■ page 30

Histoire de
l'Étang Marius

■ page 32

Passion :
Christophe Lebeau,
snowsurfeur
de l'extrême

Agenda

JANVIER

vendredi 17 : Soirée Ciné-Débat « Black Mirror » (MIC)

FÉVRIER

samedi 1^{er} : Atelier Nature « Shampoings et plantes »

vendredi 7 : Soirée Karaoké (MIC)

samedi 29 : Soirée Bar à vins (MIC)

MARS

vendredi 13 : Soirée Jeu de rôles « Star Wars » (MIC)

samedi 28 : Atelier Nature « Balade plantes sauvages à Choisel »

dimanche 29 : Marché de Pâques (Foyer Rural)

AVRIL

mardi 28 : Atelier Nature « Cuisine plantes sauvages »

MAI

vendredi 8 : Brocante de Choisel (Foyer Rural)

samedi 23 : Concert au lavoir (Foyer Rural)

JUIN

samedi 6 : Fête des Voisins et de la Musique

samedi 20 : Fête de la Saint-Jean (Foyer Rural)

JUILLET

samedi 4 : Soirée été de la MIC

Votre mairie

1 route de la Grange aux Moines
78460 Choisel

tel : 01 30 52 42 15

fax : 01 30 47 16 56

✉ mairie.choisel@wanadoo.fr

Ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 14 h à 17 h

www.choisel-commune.fr

Retrouvez-nous aussi sur Facebook 

Communication par email :

Afin de recevoir directement et plus rapidement des flashes d'information et autres invitations de la Mairie, nous vous remercions de transmettre votre adresse électronique à : ✉ mairie.choisel@wanadoo.fr

LES ÉCHOS DE CHOISEL #66 - Bulletin municipal de Choisel

Directeur de la publication : Alain Seigneur

Coordination : Frédéric Julhes

Rédaction : Commission Communication : Florent Boissel, Jean-Yves Caron, Pierre Cloteaux, Frédéric Julhes, Marie Rodrigues, Evelyne Roques, Laurent Lieval, Alain Seigneur.

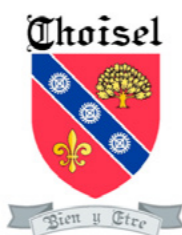
Photos : Frédéric Julhes, Caroline Vergne, Clémence Alasseur, Christophe Lebeau.

La photo de couverture a été réalisée à Choisel par Frédéric Julhes.

Conception graphique : effet-immediat.com

Vous souhaitez participer à la rédaction du prochain numéro des Échos ? Envoyez vos idées, articles, photos, suggestions à :

✉ echos@choisel.fr



Choisel est une commune du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



sommaire

4 Informations municipales

Conseils municipaux
État civil

6 Pour ou Contre

Les cartes de vœux

7 Florent, l'Ami des Jardins

La serre

8 Vie sociale

Les Échos 2014-2020
Foyer Rural
AAEC
Maison d'Ingrid
Jeux Inter-hameaux
Inauguration EIB et Parc
Repas des Choisiens
Murder Party
Noël des enfants à Breteuil

Infos locales

Recensement
CCAS
Urbanisme / PLU
Etang Marius

26

32 Passion

Christophe Lebeau -
snowsurfeur de l'extrême

30 Les secrets de Caroline

Les mésanges bleues

32 Urgences

édito



Des changements dans le monde, à Choisel ... et dans les Échos !

Même depuis le cœur de notre beau village on le ressent, **des changements majeurs** impactent le monde en permanence et cela s'accélère sous nos yeux : beaucoup sont maîtrisés et souhaitables, mais d'autres le sont nettement moins... Alors il faut savoir **contrer ceux qui sont néfastes** (au premier rang desquels trônent aujourd'hui les changements climatiques, et les actions sont possibles, même depuis Choisel), mais aussi oser entreprendre avec énergie les plus prometteurs.

Qu'en est-il dans notre village ? Vivons-nous des changements au niveau local ? Ce nouveau numéro des Échos y répond par l'exemple. Voici comment...

Tout d'abord, il revient sur **les derniers conseils municipaux** en retraçant les décisions qui y sont prises ; la plupart parlent de changements, vous le verrez, comme l'adaptation de la CCAS ou la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Chevreuse pour l'école élémentaire...

Vous retrouverez ensuite les rubriques « **Pour ou contre** » (Evelyne aimerait que vous changiez et n'envoyez plus de cartes de vœux !) et celle de Florent, qui vous dit tout des serres, nous revenons sur les **très nombreux événements des quatre derniers mois dans le village**, auxquels vous avez massivement participé (merci !) : jeux inter-hameaux, inauguration de l'EIB rénovée et du nouveau parc de la mairie, événements du foyer rural, de l'AAEC et de la MIC, murder party d'un nouveau genre, repas des Choisiens et Noël des enfants à Breteuil..., **tous de grands succès grâce à votre présence en nombre.**

Suivent deux articles qui traitent en profondeur de grandes transformations mises en place dans le village :

- **le nouveau Plan Local d'Urbanisme** : vous y trouverez des informations complémentaires sur ce changement important voulu par l'Etat il y a quelques années et décliné désormais à Choisel,

- **l'étang Marius** (pièce d'eau en bas de Choisel, tout près du parking de l'église), voulu et imaginé par un seul homme et qui a transformé notre village depuis quelques décennies.

La rubrique passion vous expliquera comment **passer du ski classique au ski extrême** (ne vous inquiétez pas, pas d'obligation !) en suivant la trace d'un Choisien dans les couloirs de pisteurs alpins... et sur les pentes de Choisel !

Enfin, vous pourrez aider à transformer le monde en faisant revenir **davantage de mésanges bleues dans nos jardins** grâce à la rubrique de Caroline et ses secrets.

Les Échos nouvelle formule ont cinq ans. Il s'agissait d'un changement important, et ils ont continué d'évoluer. **Merci** pour vos retours nombreux et souvent positifs : ce bulletin est le vôtre !

Nous vous souhaitons une **excellente lecture**... Vive Choisel !

Frédéric Julhes et la commission Communication de Choisel

CONSEILS MUNICIPAUX

par Alain SEIGNEUR

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 18 septembre 2019

► Suite à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Versailles du 4 décembre 2018 et à la réception du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur révisés en juillet 2019, le Conseil Municipal (CM), à l'unanimité, approuve le plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Choisel. Il confirme, entre autres, le classement en Espace Boisé Classé (EBC) des parcelles cadastrées ZA56 et ZA57 et la création de zones Nj qui contribuent à la préservation des paysages en conformité avec les orientations du PADD et en particulier celle qui longe le Chemin Rural N°10.

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 8 octobre 2019

► Sur instruction de l'INSEE, le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, Madame Catherine DOREMUS est nommée Coordinatrice et Madame Maria GONCALVES agent recenseur.

► A la demande de la Trésorerie de Maurepas, Le CM confirme la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

► Le CM décide d'intégrer dans le linéaire de la voirie communale les parcelles B3233, B323 et B338 acquises dans le cadre de la liquidation des avoirs de la Société de l'Yvette.

► Suite aux travaux de rénovation de l'Espace Ingrid Bergman, le CM fixe les tarifs et le montant des cautions pour la mise à disposition des locaux aux Choisiens pour des fêtes ou réunions familiales. Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

► Dans le cadre du code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants, le CM autorise le Maire à signer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour les levés topographiques des réseaux.

► Le CM prend acte que le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement SIAHVV 2018 et celui des activités 2018 du SIVOM de Chevreuse sont consultables et mis à la disposition des administrés.

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

► Le CM fixe les conditions de rémunération de l'agent recenseur. Il est rappelé que le recensement de la population sous l'égide de l'INSEE aura lieu du 16 Janvier au 15 février 2020. L'ensemble des données recueillies sont confidentielles et ne sont utilisables qu'à des fins statistiques.

► Le CM autorise le Maire à signer une convention avec le CIG (Centre Intercommunal de la Grande couronne) pour le tri et l'archivage des documents communaux.

► Le CM autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire 2019 avant le vote du budget 2020, soit pour un plafond de dépense au chapitre 20 de 10 000 € et 289 204 € au chapitre 21.

► En accord avec les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la majorité des membres du conseil municipal se prononce pour la dissolution de cette structure. Les dépenses liées à cette compétence seront imputées, à partir du 01/01/2020, sur le budget général de la commune. Cela permettra une plus grande réactivité en cas de situation d'urgence. Il est créé une Commission Communale d'Action Sociale restreinte composée d'élus et de personnalités extérieures (à l'identique de la composition de l'ancien CCAS) en charge de l'analyse des dossiers de l'action sociale et de transmettre ses propositions au CM pour décision. Cette décision permet la rationalisation de la structure

Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 (suite)

administrative et comptable. Les prestations et aides resteront à l'identique. La confidentialité des bénéficiaires continuera à être assurée.

Suite à la décision précédente, le CM autorise la modification de la régie d'avance, en particulier pour permettre des secours d'urgence.

► Le Maire est autorisé à renouveler la convention avec l'entreprise France Telecom Mobiles (Orange France) pour l'occupation du domaine public (clocher de l'église). Cette nouvelle convention permet un accroissement du droit d'occupation de 4,7 % et une garantie d'augmentation annuelle de 1,5 %.

► Le CM vote une subvention à l'école Jean Piaget pour

l'organisation d'un voyage scolaire sur le thème « étude du littoral, impact humain, culture et traditions de Cornouailles », une jeune Choiseliennne devant y participer. Une aide complémentaire pourra être attribuée à la famille selon les règles du Quotient Familial précédemment adopté (délibération N° 2014-08-02 du CCAS).

► À la majorité des membres présents et représentés, le CM, en accord avec celui de Chevreuse, approuve le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour la scolarisation élémentaire. Affirme par cela que les enfants de Choisel seront scolarisés dans les établissements de Chevreuse. Des dérogations éventuelles pourront

être obtenues dans les conditions particulières fixées par le code de l'éducation. Cette décision pérennise le transport spécial qui permet aux enfants de rejoindre les établissements primaires de Chevreuse. Elle concourt également au maintien et au développement de l'accueil périscolaire organisé par l'AAEC.

► Le CM prend acte du rapport d'activités 2018 du SICTOM de la Région de Rambouillet et du rapport d'activités 2018 établi par le Syndicat Intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA). Il dit que ces documents sont tenus à la disposition du public en mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat). ■

ÉTAT CIVIL

Décès

DUBOIS épouse BOSQUIER Raymonde Suzanne
décédée le 12 octobre 2019 à Sevran (93)

DE LA MORINERIE Gérard Roger
décédé le 04 décembre 2019 à Balbigny (42)

LANGLOIS Jacques, André, Charles
décédé le 06 décembre 2019 à Trappes (78)

PASSEREAU veuve MAISON Jeanne Emilie Alphonsine Marie
décédée le 23 décembre 2019 à Chevreuse

Naissances

Jules, Gabriel NAULIN né le 10 novembre 2019

Mariage

Sylvain RAMAT et Fabienne BENIT le 7 septembre 2019 ■

NOUVEAUX HABITANTS

M. COLLINET Thierry et Mme
GENDRON Nathalie : 51 route de la
Grange aux Moines

M. BOTTON Max : 32 route de la
Grange aux Moines

M. MARGUESAY et Mme GOSSELIN
Carole : 12 rue Robert Frelon

M. LE FUR Florian et Mme
MANOUVRIER Nolwenn : 8 route
des Sablières ■



Les cartes de vœux

Par Marie et Evelyne

Evelyne est contre ...

Comment peut-on encore écrire ces sempiternelles cartes de vœux, souhaiter les mêmes banalités ?

Chaque année à la même période Répéter les mêmes mots ; Toujours et toujours, En ayant perdu Soudain et comme par enchantement le souvenir de la carte

Que nous avons envoyée l'année d'avant. Tout cela me laisse perplexe ... Un vrai travail d'usine pour notre factrice ! Evanoui pour elle le plaisir d'imaginer le contenu de ces missives La bonne année La bonne santé Encore et encore tout au long de sa tournée... à croire que nous sommes formatés !

Garniront-elles le mur du salon ? J'en doute Atterriront-elles dans la cheminée ou la poubelle ? Je le pense La vieille tante attend pourtant sa jolie carte en retour Et son neveu : « acheter une carte dans quel rayon ? Qu'écrire de différent en retour ? » Rapidement il renonce, fatigué à l'avance. Demain il téléphonera En allant travailler, ce sera toujours du temps de gagné !



... mais Marie est pour !

Bonne année à toutes et à tous ! Offrons nos vœux à tous les vents ! Nous sèmerons alors joie et bonheur Nous accrocherons un sourire à chaque visage Et réconforterons ceux qui sont au loin...

Ainsi les cartes de vœux, papillons magiques et voyageurs, Nous colorent un jour gris ou mélancolique, elles Nous souhaitent santé, réussite et désirs de retrouvailles... Elles nous témoignent des pensées affectueuses qui nous touchent, Elles nous plongent dans une époque de promesses, de rêves et de projets...

A cette tradition je souscris avec un plaisir répété. Toutes les cartes de vœux reçues ou envoyées, réelles ou virtuelles, Ont une signification particulière, elles font pétiller l'imagination et nous inspirent, elles Unissent les proches, retissent des liens presque oubliés, évoquent des Souvenirs riches en moments d'exception, de partages joyeux.... de vie.



La serre

Entretien, semis et nettoyage des outils

Le choix de votre serre dépendra de la place dont vous disposez.

Placez la serre pour qu'elle profite bien du soleil (nord-sud). Ainsi, on distingue un côté frais et un côté chaud. La quantité totale de lumière sera égale. Le nord sera éclairé le matin et le sud l'après-midi.

Dans une serre, on trouvera d'un côté une table de rempotage et ses étagères pour recevoir les pots. De l'autre côté, on placera les plantes qui ont fini de fleurir pour les faire rentrer en repos végétatif, et les bulbes (bégonias, dahlias) dans une caisse bien séchée.

On peut installer aussi des cubiques où l'on mettra de la terre à l'intérieur pour faire quelques semis.

Une serre non chauffée doit sa température au soleil et aux protections que l'on y apportera. Elle gagne entre 5° et 6° par rapport à l'extérieur. Et on peut poser un petit voile d'hivernage sur les plantes sensibles à leur pied pour gagner

encore 3° (olivier, citronnier, datura, camélia).

La serre ne doit pas descendre en dessous de 4° grâce à une ventilation (ouverture l'après-midi de la serre par temps doux, ex : les arums en pots qui pourraient pourrir à cause de l'humidité).

La plante peut supporter une température de 0° sur une période courte et si la serre est peu humide en air ambiant.

Les plantes sous serre souffrent plus facilement d'un excès de chaleur et d'humidité surtout au début du printemps (février, mars actuellement avec ce changement climatique). C'est pour cela qu'il faudra impérativement ouvrir un peu l'après-midi cette fameuse serre. Le froid a moins d'impact.

Si vous avez des plantes qui ont besoin d'une température supérieure à 10° (plantes tropicales), vous pouvez adapter une pièce à l'intérieur de la maison avec une grande luminosité afin d'éviter d'avoir une serre qui vous coûte cher en chauffage.

▼ entretien

- Nettoyer et rincer les bacs de serres, les pots et les assiettes au savon noir (produit naturel) ou à l'eau de javel. N'oubliez pas de bien rincer et de bien laisser sécher.
- Rincer le sol.
- Nettoyer l'extérieur de la serre début octobre avec un jet d'eau afin d'éliminer la mousse qui commence à s'installer. Une serre bien nettoyée captera plus de lumière et le soleil d'hiver enverra plus de chaleur au profit des plantes installées.
- Bien nettoyer les plantes avant de les mettre à l'abri et retirez les fleurs fanées. Toutes les feuilles qui jaunissent seront rapidement éliminées afin de ne pas déclencher de maladie.
- Pulvériser du savon noir pour éliminer les acariens et les insectes encore vivants à cette époque sur la plante.
- Dès que la plante est à l'abri, surveiller l'apparition des limaces qui sortent des pots
- Mettre dans la serre accrochée au plafond des piègeages « bandes collantes utilisés contre les mouches » pour attraper les mouches blanches (aleurodes).
- Mettre un radiateur (serre collé à la maison) en cas de gelées annoncées.
- Aérer de temps en temps l'après -midi pour éviter que les plantes pourrissent.
- Isoler les vitres avec du plastique à bulbes (impératif).

▼ semis

On sème en lune croissante, entre la nouvelle lune et la pleine lune, toutes les plantes qui croissent en hauteur et donnent des fruits (tomates en mars-avril, basilic en mars) en pots.

On sème en lune décroissante, entre la pleine lune et la nouvelle lune, les plantes qui poussent sous terre (carottes en janvier-mars, poireaux fin janvier) ou ras du sol (salades en mars).

NB : les salades semées en lune croissante montent rapidement en graines.

Dans la serre, on pourra aussi semer ses graines de fleurs annuelles (ex : œillets d'Inde en association avec les tomates), ses aubergines, courgettes, melons, carottes, cornichons, betteraves rouges et mêmes des graines de haricots nains pour gagner une récolte qui sera repiquée dans le jardin.

▼ nettoyage des outils

- Nettoyer les outils après usage :
- Protéger de la rouille en induisant d'un corps gras la partie en fer (huile de vidange, huile)
 - La partie en bois sera protégée par de l'huile de lin
 - Affuter les parties tranchantes
 - Entreposer les outils dans un endroit sec.

N'hésitez pas à contacter Florent pour toute question ou suggestion de sujets à traiter dans les prochains numéros : ✉ florent.boissel@choisel.fr



les dates à noter

Vous trouverez dans les pages qui suivent des rétrospectives des événements des quatre derniers mois ainsi que quelques annonces pour les rendez-vous à venir.

Comme vous le savez, nous essayons de vous proposer des événements complémentaires et très différents pour mixer les hameaux et les générations.

Voici les prochains, pour vous permettre de réserver les créneaux.

► **vendredi 17 janvier** : Soirée Ciné-Débat « Black Mirror » (MIC)

► **samedi 1^{er} février** : Atelier Nature - Shampoings et plantes

► **vendredi 7 février** : Soirée Karaoke (MIC)

► **samedi 29 février** : Soirée Bar à vins (MIC)

► **vendredi 13 mars** : Soirée Jeu de rôles « Star Wars » (MIC)

► **samedi 28 mars** : Atelier Nature - Balade plantes sauvages à Choisel

► **dimanche 29 mars** : Marché de Pâques (Foyer Rural)

► **mardi 28 avril** : Atelier Nature - Cuisine plantes sauvages

► **vendredi 8 mai** : Brocante de Choisel (Foyer Rural)

► **samedi 23 mai** : Concert au lavoir (Foyer Rural)

► **samedi 6 juin** : Fête des Voisins et de la Musique

► **samedi 20 juin** : Fête de la Saint-Jean (Foyer Rural)

► **samedi 4 juillet** : Soirée Été de la MIC

Les Échos 2014-2020

Avec les élections à venir, l'équipe de rédaction des Échos va changer, au moins en partie.

Nous voulions profiter de ce numéro pour faire un petit récap, avec toutes les couvertures depuis début 2015. Elles vous rappelleront peut-être des souvenirs, et à nous pas mal de temps passé mais aussi beaucoup de plaisir à les préparer pour vous !

Alors merci à vous toutes et tous à Choisel pour vos participations à nos événements, pour vos sourires sur nos photos ;

merci pour toutes vos passions et les interviews que vous avez accepté de nous accorder ;

merci aussi pour vos suggestions, vos retours... et vos remerciements, ils nous ont fait chaud au cœur et nous ont encouragés à continuer et à progresser.

Votre bulletin municipal Les Échos « nouvelle version » a 5 ans

Nous voulions faire un journal vraiment local, qui parle de Choisel et des Choiseliens, mais aussi connecté avec le monde qui nous entoure et son actualité.

Je tiens à remercier en particulier l'équipe de rédaction permanente (la commission Communication) : Marie, Evelyne, Alain, Florent, Jean-Yves, Pierre, Laurent, ainsi que Lyziane et Caroline pour leurs rubriques régulières !

Et puis notre graphiste, Carole Mizrahi (effet-immédiat.com) pour sa créativité et la qualité de notre coopération à tous points de vue.

Le bulletin continuera et évoluera, comme nous l'avons fait évoluer.

Les changements, c'est bien. Et comme le disait Winston Churchill :

« Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent. »

Merci à toutes et tous, et longue vie aux Échos de Choisel !

Frédéric et la commission communication

PS : Les anciens numéros des Échos restent disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune, www.choisel-commune.fr



N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez participer et/ou soumettre toute idée nouvelle.

Frédéric Julhes

La Commission Vie Sociale, Culture, Jeunesse & Sport

✉ frederic.julhes@choisel.fr

www.choisel-commune.fr





Des moules et des frites

Encore une belle soirée au Foyer Rural avec cette dégustation moules-frites qui a attiré un grand nombre de personnes, notamment de Choisiens, qui ont pu se régaler d'un apéro maison autour du punch avant de s'attaquer aux fruits de mer arrosés de vin blanc ou de bière.

De beaux desserts chocolatés ou fruités ont clôturé ce délicieux repas. Une chaleureuse ambiance a su réchauffer la météo un peu fraîche !

Un moment festif d'une grande convivialité où petits et grands se sont bien amusés et un nouveau succès pour l'association grâce à tous les bénévoles qui s'investissent avec enthousiasme, mais qui accueilleraient avec plaisir de nouvelles personnes qui souhaiteraient elles-aussi s'impliquer dans notre belle aventure !



nouveau !

le club "Passe-temps"



Rester assis devant le téléviseur, dans le canapé, ce n'est pas votre truc. La routine, vous ne supportez pas ça ! Vous faites partie de ces personnes dynamiques, toujours prêtes à expérimenter de nouvelles activités et surtout vous cherchez à faire de nouvelles rencontres ? C'est tellement enrichissant de partager des moments avec d'autres ! On parle, on s'invite : un goûter, un déjeuner, un spectacle, un bon cinéma, la visite d'un musée ?

C'est pourquoi, le Foyer Rural a ouvert un club « Passe-Temps ». Il a pour objectif de réunir les adultes de Choisel, pour partager des moments privilégiés avec des personnes du village ou de la Vallée.

Il s'adapte au rythme et aux besoins de son public, en proposant un lieu, la grande salle de l'Espace Ingrid Bergman. Vous pouvez également proposer un projet et participer à sa mise en place avec les autres personnes intéressées.

Pour l'instant, un rendez-vous, **tous les premiers mardis du mois à 14h** et des rendez-vous ponctuels vous sont proposés par téléphone, mail ou sms.

Les prochaines dates à retenir sont notre traditionnel **marché de Pâques le 29 mars et la brocante du 8 mai**,

mais aussi un **concert au lavoir en soirée le 23 mai** (Richard Silbermann Orchestra). Pour qu'il ait lieu, il faut un nombre suffisant de réservations, aussi n'hésitez pas à vous laisser tenter par cette jolie programmation musicale, en nous le **confirmant avant le 2 mai**.

Pour **janvier 2020**, un déjeuner de la nouvelle année à l'EIB (participation financière) et la galette/thé dansant à St Rémy sont déjà prévus.

En attendant, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !

Annie Morin - 06 83 62 22 25 - annie.morin25@orange.fr
Véronique Manouvrier - 06 16 16 23 58 - veromanou@free.fr ■

du Qi Gong à Choisel

Le Foyer Rural de Choisel vient d'organiser une nouvelle activité : **des séances de Qi Gong tous les mardis matins à 10h30**. Exercice chinois millénaire, sa pratique permet d'améliorer son état de santé, de diminuer les risques de maladies, de mieux gérer le stress de la vie quotidienne et de ralentir les effets du vieillissement de l'organisme. Il est basé sur des exercices caractérisés par des mouvements lents et peut-être pratiqué sans effort et sans risque à tous les âges. Enseignant : Henri Tsiang. Depuis sa retraite en 2002, il enseigne le qi gong tout en tenant compte des dernières recherches en neurosciences.



www.foyerrural-choisel.fr

✉ frural.choisel@gmail.com

Luc Valtat - président :

06 88 11 08 84

Annie Morin - vice-présidente :

06 83 62 22 25

Les temps forts de l'AAEC

L'AAEC (Association d'Accueil des Enfants à Choisel) a fait sa rentrée en même temps que les enfants du village, le 2 septembre dernier. Après des vacances méritées, les enfants et les maîtresses ont retrouvé les locaux de l'Espace Ingrid Bergman, qui avaient été désertés pour quelques mois, le temps de se refaire une beauté et d'accueillir plus chaleureusement les associations choiseliennes.

Créée il y a environ 10 ans, l'AAEC a pour mission d'accueillir les écoliers et collégiens (du CP à la 5^{ème}) résidents à Choisel après l'école.

Un autocar, dont l'abonnement annuel est pris en charge par la mairie, effectue le ramassage scolaire des enfants à la sortie des écoles de Chevreuse (Jean Moulin et Jean Piaget) et du collège de Coubertin. A bord du car, les enfants sont encadrés par un animateur qui les accompagne jusqu'à leur destination finale, la Maison d'Ingrid. Tout le monde descend et se retrouve d'abord autour d'un goûter suivi d'un temps studieux : sous l'œil bienveillant et attentif des encadrants, les enfants revoient les cours du jour et font leurs devoirs pour le lendemain en petit comité et aidés. S'en suit un temps plus ludique, où un animateur leur propose jeux de société ou activités d'extérieur aux beaux jours, dans le parc de la mairie, aménagé spécialement pour libérer l'énergie accumulée lors de



la journée ! En plus de permettre aux enfants d'apprendre leurs leçons, en petit groupe et dans un environnement de travail stimulant, l'AAEC favorise la rencontre et les échanges, quatre soirs par semaine, des enfants des trois hameaux de notre village.

Comme l'an dernier, Martine Zak, qui fut enseignante à Chevreuse, Françoise Marie, maîtresse de la classe de CM1 à l'Ecole Jean Moulin et Violeta Bense, dont les activités pédagogiques se partagent également avec les écoles de St Remy, assurent l'aide aux devoirs.

Un nouvel animateur, Enzo, mis à disposition par l'ALC (Association de Loisirs de Chevreuse), est arrivé en Octobre. Le vendredi, les devoirs se terminent un peu plus tôt, le poids de la semaine et l'arrivée du week-end faisant que les enfants se laissent plus volontiers guider vers des loisirs créatifs ou des jeux.

L'AAEC est aussi une équipe de parents qui participent concrètement au fonctionnement et à l'animation de l'association. Le 17 octobre dernier, l'Assemblée générale s'est tenue afin de renouveler les membres du bureau et de remettre en jeu les fonctions de Président et de Trésorier, sans lesquelles l'association ne peut fonctionner. Christophe Vaugelade a été élu nouveau président, succédant ainsi à Cécile Dispau, qui a passé le témoin aux parents de la nouvelle génération d'enfants fréquentant l'AAEC. Nous remercions chaleureusement Cécile pour ses actions à la tête de l'Association l'année dernière et plus largement pour son implication et son dynamisme qui ont fait vivre l'AAEC ces dernières années.

Quelques mots maintenant sur les membres de notre nouveau bureau. Notre président, Christophe, habite à Herbouvilliers et est le papa de Gabriel et Sarah, en CE1 à Jean Moulin et en 5^{ème} au collège Pierre de Coubertin. Il est secondé par Edwige Gaumont, en tant que vice-Présidente. Edwige est la maman de Simon, en classe de CM2 à Jean Moulin, et de Marius en 5^{ème} au collège, ils habitent le Village. Pour veiller au bon fonctionnement du



budget, Alexandra Pichon, maman de Louna qui est en CM2 à Jean Moulin, a accepté de prendre en charge la Trésorerie de notre association assistée par Sophie Borges, la maman de Sarah et Gabriel. Clémence Alasseur, maman de Marguerite en CM1 à Jean Piaget et Arsène en 5^{ème} au collège conserve son poste de secrétaire et sera épaulée cette année par Séverine Platat, maman de Vincent en CE2 à Jean Moulin. Enfin, le bureau ne se serait pas complet sans compter l'aide de Sophie Seigneur maman d'Alexandre en CE1 et



d'Antoine en CM1 à Jean Piaget et de Clément Naulin papa de Arthur en CE1 à Jean Moulin qui se portent en soutien des multiples tâches et activités que compte l'association. Tous les parents et habitants de Choisel sont les bienvenus à l'Association pour continuer d'offrir à nos enfants un accueil dans notre village après l'école. Notre dernier grand rendez-vous fut fin Novembre l'atelier de confection de couronnes de Noël dont les bénéficiaires serviront à financer, comme l'an dernier, une sortie de fin d'année.

L'AAEC, c'est durant les périodes scolaires un accueil de 16h20 à 19h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir pour les primaires et 6^{ème}, 5^{ème} de Choisel et à Choisel. ■



L'AAEC en bref

Une structure d'accueil périscolaire appelée l'AAEC (Association Accueil des Enfants à Choisel) existe au sein de notre village depuis quelques années. Elle est gérée par des parents bénévoles, avec le soutien de la Mairie et de la Caisse d'Allocations Familiales. La structure est souple et peut accueillir les enfants régulièrement (1 à 4 jours/semaine) ou ponctuellement : il suffit pour cela d'adhérer à l'association et d'inscrire l'enfant.

Toute information concernant cette activité peut être obtenue auprès des acteurs bénévoles de cette association :

- Christophe Vaugelade, Herbouvilliers : 06 25 05 78 89
- Edwige Gaumont, Choisel
- Sophie Borges, Herbouvilliers
- Clémence Alasseur, Herbouvilliers
- Séverine Platat, Choisel
- Clément Naulin, Choisel
- Sophie Seigneur, Herbouvilliers

ainsi que par mail : accueilchoisel@gmail.com

Les bulletins d'inscription et informations sont disponibles sur le site de la mairie de Choisel : www.choisel-commune.fr - rubrique associations. Une adhésion à l'Association par année civile est obligatoire pour les enfants inscrits (une seule par famille). Le tarif journalier ensuite appliqué est très compétitif. Une adhésion de soutien est également possible.

Pour toute question :

✉ accueilchoisel@gmail.com

et pendant ce temps à la Maison d'Ingrid ...



En cette fin d'année 2019, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe de bénévoles qui consacrent une partie de son temps et de son énergie à faire rayonner notre association.

Ce n'est pas toujours facile car il faut non seulement lever le coude au bar le vendredi soir, mais aussi accueillir nos clients, organiser les soirées, créer et distribuer les flyers, boire et danser, faire la caisse, gérer les stocks, ranger et nettoyer le local, faire la vaisselle, sortir les poubelles, ... Comme si chacun avait une deuxième maison, celle d'Ingrid.

Côté bar, il faut noter une présence désormais régulière et assez nombreuse de fidèles amateurs de vins, de bières et autres boissons non alcoolisées. Ceci est probablement à mettre au compte du réchauffement climatique mais aussi au fait que chacun fait jouer son réseau et se risque à y amener ses proches.

Il faut aussi remercier la mairie de Choisel de nous avoir doté de superbes tables rondes où nous tîmes jusque quinze, tels des chevaliers d'autrefois. Sans oublier de magnifiques toilettes de proximité, sage complément indispensable aux boissons diurétiques que nous servons.

Je voudrais rappeler les différents événements qui sont au cœur de notre action et qui ont jalonné notre parcours cette année :

Nous avons démarré de façon peu classique avec une grande première sous la forme d'une soirée **Jeu de rôle Star Wars**, avec un « Maître du Jeu » armé de son sabre légendaire, des machines spatio-temporelles, un scénario intergalactique, ... Une dizaine de courageux Jedi bien déguisés et déterminés à jouer leur rôle étaient venus affronter le maléfique Dark Vader

dans une ambiance digne du célèbre film. Après quelques heures épiques, ils se sont séparés en se promettant de rejouer d'autres rôles.

Au cœur de l'hiver, une **soirée œnologique** nous a chaleureusement réunis en comité restreint. Le cours, dispensé par une professionnelle, a presque porté ses fruits. Mais la dégustation à l'aveugle n'a pas réussi à démontrer totalement les connaissances des participants en la matière. Peut-être qu'à force de découvrir tous ces crus, c'est plutôt la cuite qui a pris le dessus.

La soirée **Jeux de société** organisée en mars fut comme d'habitude animée, bien adaptée pour réunir parents et enfants dans une ambiance conviviale.

Encore une grande Première au mois d'avril, puisque nous avons lancé une soirée **Ciné-Débat** avec projection de film suivi d'une discussion animée. Le choix du film s'était finalement porté sur « Yes Man ». Un franc succès puisque la salle était fort bien remplie et le film, drôle, nous a permis de partager un moment fort sympathique, agrémenté de bonbons et popcorns à l'entracte. Toute l'équipe de bénévoles répondra « Yes » s'il fallait la refaire !

Le Mexique était à l'honneur pour notre soirée estivale de juin. Un repas typique avec Margarita et guacamole en apéritif, salade mexicaine et brochettes à la planchas, salade de fruits maison. Le tout au son d'un excellent groupe traditionnel Mariachi. Par chance, le beau temps a accompagné cette soirée et une formation accélérée à quelques danses populaires a permis de faire danser ensemble tous les convives. Que du bonheur !

De plus, nous avons poursuivi les bonnes relations entamées avec quelques autres associations de

Soirée pub irlandais



proximité, à qui nous avons proposé de profiter avec nous cet été du magnifique cadre extérieur pour organiser leur repas de fin d'année :

- l'ALC (Accueil, Loisirs, Culture) de Chevreuse
- le Groupe SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) de Chevreuse
- le CIVC (Coureurs Indépendants de la Vallée de Chevreuse).

Enfin une grande soirée dans un **Pub Irlandais** créé sur mesure le 16 novembre dernier a fait salle comble, grâce notamment au groupe **Seventh Wave** qui nous a transporté en terre d'Erin avec ses ballades populaires et ses danses en ligne. Une grande variété de bières irlandaises a connu aussi un succès mérité tout au long de cette soirée mémorable.

Mon principal souhait pour l'année à venir est que cette équipe reste soudée, quels que soient les événements à venir. Nous avons montré que nous pouvions aborder de nouveaux thèmes en prenant quelques risques mesurés. Continuons dans ce sens avec de nouvelles idées de diversification comme **le théâtre** et **l'intégration des ateliers Nature de Caroline**.

Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé en équipe et je souhaite une longue vie à notre association.

Continuons tout simplement à nous faire plaisir, c'est notre moteur pour avancer ensemble. ■

Vincent Droux



Demandez le programme

Nous vous proposons en exclusivité le programme des festivités pour les mois à venir :

Vendredi 17 janvier
Ciné-Débat

Vendredi 7 février
Karaoke

Samedi 29 février
Soirée Bar à Vins

Vendredi 13 mars
Jeux de rôle

Samedi 28 mars
Théâtre Impro

Samedi 4 juillet
Soirée estivale



Nous vous rappelons que le **bar associatif** est ouvert **tous les vendredis de 18h30 à 20h**.

Maison d'Ingrid de Choisel
1, route de la Grange aux Moines
78460 Choisel
06 457 426 85
✉ maison.ingrid.choisel@gmail.com
et page Facebook
www.maisoningrid-choisel.fr



Les JAUNES d'Herbouvilliers gagnent la 5^{ème} édition des jeux Inter-Hameaux de Choisel !!!

Jeux Inter-hameaux | édition 2019

- 1** soleil magnifique
- 3** hameaux
- + de **130** joueuses et joueurs
- 10** jeux en tous genres, les incontournables et quelques futurs classiques...
- 3** expériences de chimie, 2 précipités impressionnants, 0 explosion
- 50** paires de chaussettes volantes
- 9** constructions de bateaux
- 1** ballon de foot officiel, et beaucoup plus non officiels
- des **milliers** de sourires
- 2** groupes de rock "The Band" et "Les Ermites", extraordinaires tous les deux ! des milliers de pas de danse et d'applaudissements
- 1** paëlla géante
- 1** hameau qui gagne et
- 3** hameaux heureux :
- c'était les inter-hameaux 2019 !**
- Magique !**
- Merci pour tout et à toutes et tous !!!**
- L'équipe d'organisation : Fred, Marie, Lyziane, Caroline, Andréa, Clémence, Philippe, Anis, Amandine



Les jeux, leurs auteurs et la musique associée

Intro (Fred)
Musique : *Avengers*

Jeu fil rouge (Caro & Lyziane)
Musique : *Professeur Layton*

1 – Jeu des pneus (Anis)
Musique : *Les fous du volant*

2 – Tir à la corde (Marie)
Musique : *Avengers*

3 – Le Chevalier & le Seigneur (Philippe)
Musique : *Les chevaliers de la table ronde*

4 – Tir à la corde
Musique : *Avengers*

5 – Foot à 4 pieds (Fred)
Musique : *Télé foot*

6 – Tir à la corde
Musique : *Avengers*

7 – Mc Giver (Clémence & Andréa)
Musique : *McGiver*

8 – Balance tes chaussettes (Amandine)
Musique : *Koh Lanta*

9 - L'école des fans (Marie)
Musique : *Ecole des fans*

Résultats (Fred)
Musique : *Avengers*

Inauguration de l'Espace Ingrid Bergman rénové

L'inauguration de l'Espace Ingrid Bergman rénové et des aménagements du Parc de la Mairie a eu lieu le 21 septembre à 11h sur la place de l'église de Choisel sous un soleil radieux.

Discours du maire de Choisel et de son 1^{er} adjoint en présence de nombreux Choiseiliens, du Président du PNR, du représentant de la Région Ile-de-France et des maires de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Saint-Forget et Saint-Lambert.



Ces discours ont été suivis de la visite des bâtiments et du parc, puis d'un cocktail dans la cour de l'Espace Ingrid Bergman.

Merci à toutes et tous pour ces très beaux moments !

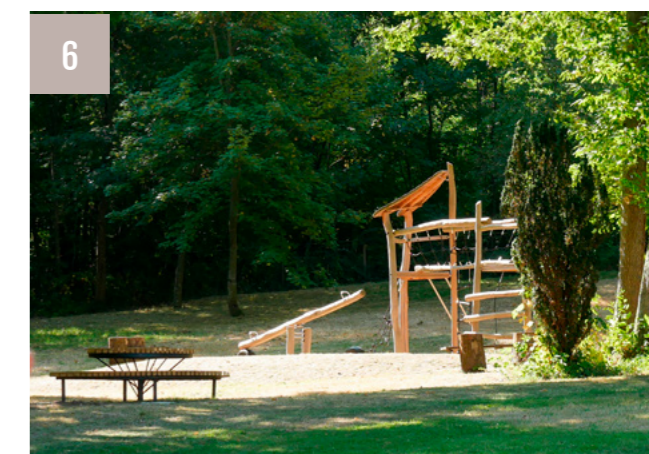
L'Espace Ingrid Bergman rénové et le Parc de la mairie sont à vous et pour vous, à bientôt sur place ! ■



Par Frédéric Julhes



- 1 - Inauguration du Parc
- 2 - La place vue de l'Espace Ingrid Bergman
- 3 - Inauguration de l'Espace Ingrid Bergman rénové
- 4 - Le Parc et les tables de PNR
- 5 - Exposition Citroën pour le centenaire
- 6 - Jeux pour enfants dans le Parc



Le repas des Choiseiliens



Le 4 octobre dernier, les Choiseiliens étaient invités au Château de Breteuil pour un nouveau moment ensemble, le 3^{ème} en 5 ans, autour d'un repas et de musique.

L'Orangerie du Château, plus belle que jamais, était bondée : les inscriptions ont dépassé nos espérances - mais c'était tellement mieux comme ça !

Merci à vous tous, Choiseiliennes et Choiseiliens, ainsi qu'à la formation guitare & violon de Sylvain Diony, au Marquis de Breteuil et à tous les élus de la Commission Vie Sociale !

Apocalypse le 19 octobre 2019 à Choisel

MURDER PARTY

C'est la fin du monde et vous y avez survécu, mais tout n'est pas gagné.

Désormais vous devrez réussir des missions :

- 1 - Récupérer vos éléments de survie
- 2 - Récupérer de quoi soigner les personnes contaminées
- 3 - Rester en vie

Munis d'une carte, vous devrez réussir les missions nécessaires à votre survie en évitant les territoires contaminés.

Après les Murder Party de 2016 (une enquête à mener en 1900), de 2017 (dans un village revenu au Moyen-Âge), puis de 2018 (dans l'univers du cirque et des clowns), Hilarium Animation nous a proposé cette année de ... nous faire courir très vite !

Beaucoup de cris ont retenti cette nuit-là à Choisel !...

Il fallait mener une enquête dans un contexte un peu compliqué et semé d'embûches, ou plutôt de créatures gourmandes et souvent bien dissimulées.

Une fois de plus, Hilarium Animation a su faire venir à Choisel l'inattendu et nous faire profiter de sa capacité à transformer pour une nuit le cadre exceptionnel de notre village...

Merci Hilarium Animation, merci à toi Lina de toujours gâter autant notre village !

Apocalypse

à Choisel

II lieux à traverser

II personnages infectés

II ceintures de vie à conserver

et 22 missions à accomplir

...pour ne pas périr.



Apocalypse est un jeu de survie et escape game, organisé par la Mairie de Choisel et conçu par Hilarium Animation.



NOËL
à Breteuil

Encore un après-midi magique à Breteuil !

Au pied du très beau sapin dressé dans l'Orangerie rénovée du Château, plus de 90 cadeaux attendaient les enfants du village.

Et avant que le Père Noël ne les distribue, les enfants et leurs parents ont assisté à une représentation théâtrale pleine de poésie, d'humour et de musique, une revisite de Pierre et le Loup par la troupe « Théâtre de la Clarté » (voir coordonnées ci-dessous) ... Quel succès !

Le Père Noël a dû frapper fort à la porte de l'Orangerie pour qu'on lui ouvre, tant il y avait d'applaudissements !

Théâtre de la Clarté - 01 46 89 49 41
www.theatredelaclarte.com



Merci à tous

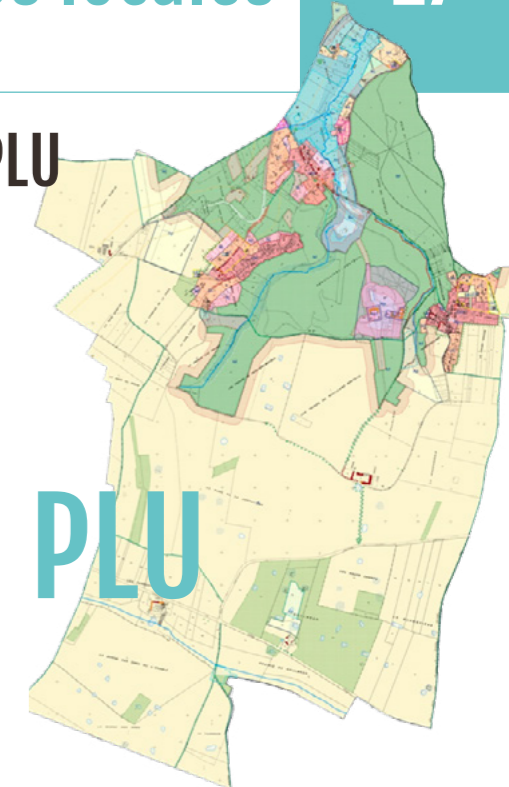
...
aux enfants et aux parents pour leurs sourires et leurs yeux brillants

au Père Noël pour sa ponctualité et sa générosité

et surtout et encore au Marquis de Breteuil pour son prêt de l'Orangerie !

À l'année prochaine !

La Commission Vie Sociale de Choisel



Recensement de la population

à Choisel du 16 janvier au 15 février 2020

Le recensement national aura lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. Il est obligatoire et gratuit mais c'est avant tout un devoir civique.

Il permet de connaître le nombre d'habitants mais aussi les caractéristiques de la population. De ces chiffres découle la participation de

l'Etat au budget des communes.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, Madame Maria GONCALVES. Elle sera munie d'une carte officielle et elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

A la fin de la collecte, les résultats sont transmis à l'INSEE pour traitement. Toute l'information collectée ou transmise est entièrement confidentielle.

Le recensement, comment ça marche ?

Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion

au site www.le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

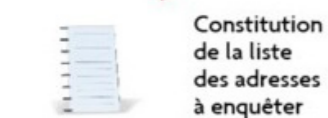
Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Nous vous recommandons, si vous le pouvez, d'utiliser la réponse par internet. Une fois que vous aurez reçu vos identifiants, connectez-vous au site www.le-recensement-et-moi.fr (à partir du 16/01 et jusqu'au 15/02).

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

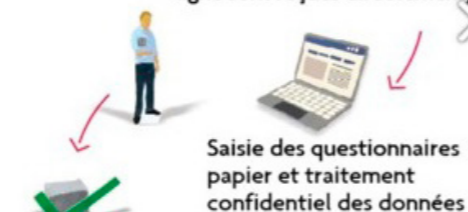
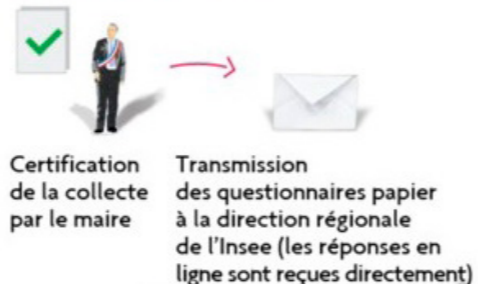
AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



la CCAS

par Alain SEIGNEUR, votre Maire

La CCAS, c'est quoi ? C'est la Commission Communale d'Action Sociale (nouvelle dénomination votée en Conseil le 17 décembre, voir page 4). Elle se compose de six Conseillers Municipaux et de cinq résidents de la commune ayant une bonne connaissance des habitants.

Elle gère les aides aux personnes en précarité économique sur des critères objectifs et des secours d'urgence en cas de difficultés exceptionnelles.

Elle verse une aide, accordée sur un barème lié au quotient familial, pour les frais de cantine en complément de l'aide forfaitaire accordée par la commune à toutes les familles.

Des concours financiers sont accordés aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes handicapées non imposables pour les frais de chauffage et les frais téléphonique. Elle subventionne les services d'aide à la personne, la croix rouge et des associations de garde de jeunes enfants. En relation avec le Département, elle gère les demandes de carte Améthyste (transport) et le service de téléassistance.

La CCAS finance également des actions conviviales et de bien vivre ensemble comme le repas annuel des aînés et les colis de Noël ainsi que quelques goûters. Ce sont des occasions de rencontre qui concourent à rompre la solitude de certain de nos concitoyens.

Les secrétaires de mairie sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur les aides que nous pouvons accorder. ■

HISTOIRE D'UN PLU

Quelques mois après la mise en place du PLU de la commune, nous vous proposons des données chiffrées complémentaires afin de compléter votre information.

Le PLU, qui s'est substitué au POS (datant à Choisel de 1979), est un règlement soucieux d'élaborer les projets d'urbanisme en respect des principes de développement durable. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de « l'agglomération » en définissant entre autres la destination générale des sols, absente du précédent règlement.

Les personnes publiques associées (PPA) participent activement à sa rédaction et en déterminent certaines orientations. Il est important de comprendre qu'au stade de l'élaboration, la Commune et les PPA se livrent à une subtile négociation afin que chaque point de vue soit abordé et satisfasse toutes les parties.

Cependant, la Commune doit impérativement respecter les lois et décrets qui s'appliquent au PLU, ainsi que les différentes servitudes. De même, elle doit porter une attention particulière à la compatibilité du PLU avec les différents documents de planification, dont notamment le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Le PLU doit prendre en compte les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) simulant l'utilisation du sol qui existent dans son périmètre : la liste des SUP possibles figure à l'article R.126-1 annexe du code de l'urbanisme et surtout, le PLU doit respecter les orientations fixées par différents

documents de planification de rang supra-communal élaborés par l'État ou les autres collectivités territoriales, lorsqu'ils existent. Il se trouve au final dans un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec ces documents supérieurs. La commune n'est de ce fait pas totalement libre dans sa rédaction.

Lors de l'élaboration de notre PLU, les représentants du PNRHVC (une des PPA) ont considéré que pour la commune, « son positionnement géographique ainsi que son objectif d'une plus grande mixité sociale et générationnelle, justifient de ne pas prévoir une croissance inférieure à 0,55% par an. Cet objectif permettra d'enrayer la faible croissance observée cette dernière décennie mais surtout de pallier au vieillissement de la population en diversifiant l'offre de logements et en ne créant pas de besoins d'équipements supplémentaires ».

Le SDRIF, qui s'impose de par la hiérarchie des normes, mentionne que le PLU doit permettre une augmentation minimale de 10% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat. Ainsi, l'objectif fixé par les pouvoirs publics à l'horizon 2030 consiste en la création d'au moins 25 logements au sein des espaces urbanisés définis par le Plan de Parc et l'accueil d'environ 55 habitants supplémentaires.

Ce qui pour la commune, qui en 2017 comprenait 239 logements – 550 hab.

HISTOIRE D'UN PLU (suite)

sur 8,73 km² soit une densité de 63 hab./km² et 2,6 hab./ménage (données 2016), constitue un objectif de création de 25 logements à l'horizon 2030 (1,5/an) et une réceptivité de 3 à 20 lg/ha sur les OAP.

En comparaison pour les communes alentour de tailles similaires (données extraites des PLU respectifs) :

■ SENLISSE : 250 logements, 499 hab., 7,9 km², densité 63 hab./km², 2,49 hab./ménage (données 2016). Besoin de 23 logements à l'horizon 2025 et une réceptivité de 15 lg/ha sur l'OAP.

■ St FORGET : 226 logements, 513 hab., 6,0 km², densité 86 hab./km², 2,49 hab./ménage (données 2016). Création de 3 log/an soit 30 à l'horizon 2025 et une réceptivité de 25 lg/ha sur les OAP

■ BOULLAY-LES-TROUX : 240 logements, 637 hab., 4,8 km², densité 133 hab./km², 2,6 hab./ménage (données 2016). Création de 55 à 70 logements (+ 156 habitants) à l'horizon 2030 (4 à 6/an) et une réceptivité de 20 lg/ha sur les OAP.

Ces besoins ont été évalués en définissant le « point mort » des communes. Il prend en considération :

- Le renouvellement (construction moins démolition)
- Le desserrement (évolution de la taille des ménages - note : qui ne cesse de décroître)
- La variation du parc de logements vacants
- La variation du parc de résidences secondaires

Ce facteur est représentatif de l'évolution de la population d'une commune, son franchissement reflète l'absence de renouvellement de sa population, le manque d'attractivité et par conséquent son appauvrissement du fait des pertes de ressources, ayant pour effet un défaut d'entretien des structures par manque de moyen et donc une baisse inévitable de la valeur de l'habitat par désintérêt.

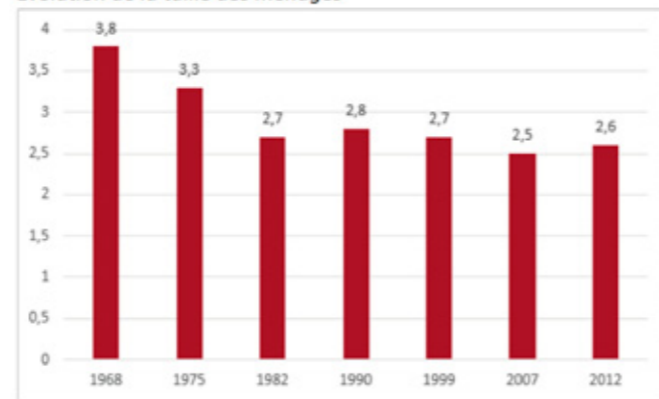
D'autre part, il ne prend pas en compte le « desserrement familial » (conséquence du départ des enfants, des divorces et décès) qui doit être pris en compte. Ce phénomène a entraîné une évolution de la taille moyenne des ménages sur Choisel de 3,8 personnes par foyer à 2,6 sur la période 1968/2012 (source INSEE).

En 40 ans, le parc de logements a gagné près de 100 unités, pour atteindre, en 2012, 246 logements. En 2012, le parc de logements est composé à 84% de résidences principales. La production de logements est marquée par une stagnation dans les années 90 mais la reprise de la dynamique se fait à partir des années 2000 avec près de 2 logements construits par an entre 2004 et 2013 (source Sitadel).

Le PLU actuellement applicable ne modifie donc pas fondamentalement les orientations antérieures, il permet même de mieux envisager les futurs habitats.

En effet bien que la loi ALUR ait supprimé le seuil minimum de surface pour qu'un terrain soit constructible, cela ne veut pas pour autant dire que l'on peut édifier une construction n'importe où et sur la quasi-totalité d'un terrain.

Évolution de la taille des ménages



- Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2012 - Source : INSEE RP2012 -

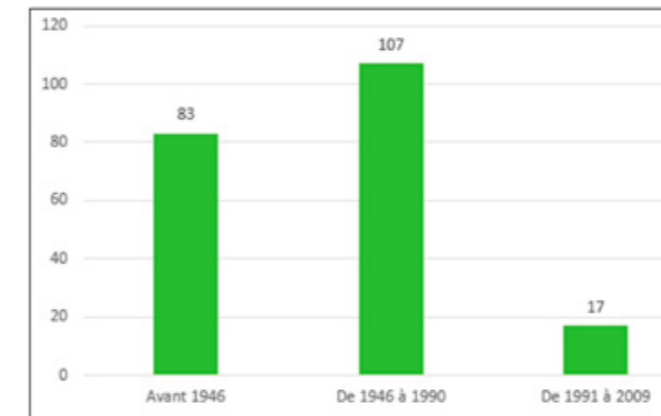
Évolution de la population



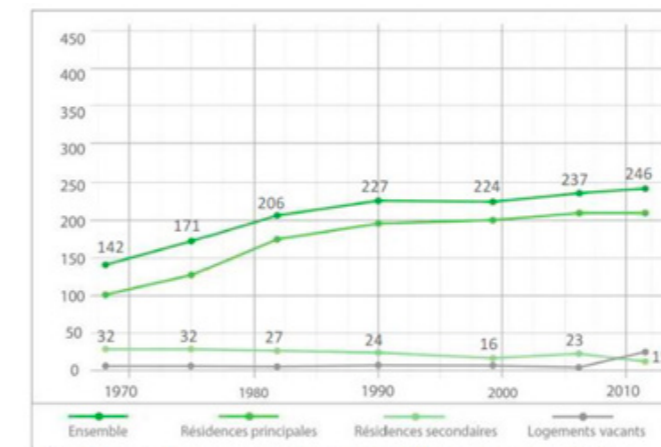
- Évolution du nombre d'habitants de 1968 à 2012 - Source : INSEE RP2012 -

Pour être constructible un terrain doit être dans une zone dite urbaine défini dans le PLU en cohérence avec le Plan de Parc. D'autre part, les constructions ne peuvent avoir une emprise au sol supérieure à celle définie dans le PLU (maximum 15% ou 20% du terrain selon les zones). Une surface de biotopes de 50% est également imposée. De plus, les constructions nouvelles devront respecter les règles de gabarit fixées par le règlement écrit du PLU et leur implantation respecter les règles de distances par rapport aux limites séparatives et aux autres constructions sur une même unité foncière.

Ni le PLU, ni les OAP ne fixent de surface de parcelles. Les OAP indiquent les grandes orientations et des « fourchettes » de densification pour répondre aux obligations des PPA et plus particulièrement au SDRIF ainsi qu'aux orientations des représentants de l'État. L'implantation et les caractéristiques des constructions sont données à titre indicatif, elles restent conditionnées à l'autorisation communale.



- Les résidences principales en 2012 selon leur date de construction - Source INSEE RP2012 -



- Évolution du parc de logements entre de 1968 et 2012 - Source : INSEE RP2012 -

Les zones 1AU ont été identifiées comme des « dents creuses » où une urbanisation était possible sans compromettre les espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces zones se superposent généralement à des OAP afin d'y avoir un aménagement cohérent et harmonieux. Les aménagements relevant du droit privé, ils ne sont pas obligatoirement globaux sur l'ensemble du périmètre d'une zone 1AU. Afin qu'un projet partiel n'entrave pas l'aménagement d'ensemble programmé, tout projet

doit respecter les orientations générales des OAP et en particulier ne pas enclaver de parcelles ou rendre de fait inconstructible une parcelle voisine inscrite dans la zone.

La densité des constructions est fixée par l'emprise au sol, les règles d'implantations et de gabarit. La densité de 20 logements à l'hectare recommandée par le PNRHVC est un maximum que nous n'imposons pas. C'est pour nous un maximum à ne pas dépasser. Il faut savoir que le PNRHVC a recommandé des densifications pouvant aller jusqu'à 60 constructions à l'hectare sur des communes de son territoire. L'objectif de densification retenu sur Choisel permet de respecter les orientations du SDRIF et du PNRHVC de constructions nouvelles dans le périmètre « urbain ».

L'intégration, les caractéristiques patrimoniales et paysagères des constructions nouvelles sont toujours soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui, à la vue des projets, peut formuler des prescriptions et des observations que la commune a décidé de retranscrire systématiquement et intégralement dans les arrêtés d'autorisation. Il est garant de la bonne conservation d'un élément patrimonial ou paysager.

La hauteur maximum des constructions (9 m au faitage et 5,5 m à l'égout de toiture ou à l'acrotère ou 7 m au faitage et 4 m à l'égout de toiture ou à l'acrotère selon l'implantation) dans le périmètre des zones 1AU est inférieure au règlement de l'ancien POS (datant de 1979) qui permettait des hauteurs au faitage de 11 m.

La réduction de la superficie des terrains constructibles, conséquence de la loi ALUR, n'est pas le paramètre qui permet la mixité sociale même si elle peut y contribuer en réduisant le coût du foncier nécessaire pour bâtir. Même si la commune n'est pas concernée par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), nous avons voulu y contribuer afin de permettre l'arrivée de jeunes couples primo-accédants et ainsi permettre un équilibre générationnel pour compenser le vieillissement de la population et le desserrement familial. Le PLU impose qu'au-delà de la construction de 3 unités d'habitation ou de 250 m² habitables des constructions dites sociales (financement PTZ, prix maximum du m², ...) soient réalisées. Cela pourra permettre à des enfants de Choisiens de s'établir sur la commune. C'est d'ailleurs cet objectif qui est visé.

Les nouveaux arrivants contribuent à confirmer l'attrait de notre commune et participent à la valorisation de notre habitat. Sans un renouvellement de population, les ressources permettant d'entretenir notre patrimoine baisseraient inexorablement. ■



Marius et le père de Pierre Cloteaux



L'Étang de Marius

Par Pierre Cloteaux et Marie Rodrigues

une idée devenue réalité

En 1889, Monsieur Ragoliste de la Chambre des Députés apprend que la ligne de Sceaux pourrait être prolongée jusqu'à Boullay-Les-Troux. Le seul problème est qu'elle doit traverser le parc de Breteuil.

En 1890, le Marquis de Breteuil convoque son paysagiste Henri Duchesne, pour trouver une solution satisfaisante. La proposition d'Henri Duchesne est de creuser trois étangs (deux dans le parc du château et un à l'extérieur) de manière à bloquer le prolongement de la ligne et lui trouver un autre parcours. Ce qui fut le cas.

Les deux étangs du Parc du Château de Breteuil furent entretenus pendant des années.

Le troisième, situé dans un triangle limité par la route de la Rimorière, la route des Sablières et la rue du Lavoisier, est laissé à l'abandon. La nature reprit rapidement ses droits (feuilles, vase et arbres poussèrent dans l'étang).

En 1960, Marius CHASLES (31-12-1911 / 17-12-1989), prend rendez-vous avec le Marquis de Breteuil pour une demande de location de la parcelle qui est acceptée.

Marius entreprend de transformer cette zone marécageuse en un site agréable. Etant pêcheur son idée est de creuser un vaste étang où il ferait

bon venir pêcher et se relaxer. Il attaque les travaux avec les moyens de cette époque, une brouette, des pelles et pioches.

Habitant la commune de Chevreuse mais amoureux de Choisel et de ce lieu, de 1960 à 1989, il y passe tous les jours après ses journées de travail et tous ses week-ends.

En 1970, le résultat est surprenant : l'étang est creusé, une île, reliée à la berge par une passerelle, est créée.

Avec le temps, un tuyau est installé entre l'étang de Breteuil et celui de Marius, ce qui permet de garder un niveau constant à cette nouvelle pièce d'eau et de réguler, par un trop-plein à ciel ouvert, le débit de l'Ecosse Bouton.

Depuis le décès de Marius, plusieurs amicales ont profité de ce site magnifique. A chacun de nous de continuer à l'entretenir. La passerelle qui s'est délabrée avec le temps est la seule pièce manquante.

L'étang est un lieu de ponte pour les oies, les canards, les poules d'eau, les hérons qui font partie du décor.

N'oublions jamais que cet étang est l'œuvre d'un homme, courageux et tenace, qui a consacré une part importante de sa vie à cette réalisation.

Merci Marius !

Entretien avec Bernard BOURGOGNE

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En 1990 a été créée l'Amicale des Pêcheurs de l'Étang de Marius (APEM), constituée de 15 adhérents. Depuis cette date plusieurs présidents se sont succédé. J'en suis le président actuel. Outre la pêche, l'Amicale organise des réunions conviviales telles que barbecues, crêpes, anniversaires et autres. Ces manifestations confortent les liens amicaux qui unissent les adhérents. Chacun d'entre eux participe à l'entretien de l'étang et de son environnement.

Qu'entendez-vous par "entretien" ?

En ce qui concerne la pièce d'eau, il faut empêcher la dégradation de la berge provoquée, notamment, par des ragondins qui creusent des terriers, dégager les branches d'arbres qui tombent dans l'eau suite aux sautes de vent et surveiller la prolifération des herbes aquatiques.

L'environnement nécessite des travaux importants : entretien du chemin qui borde l'étang, tonte, abattage d'arbres morts et réfection de la clôture qui entoure la propriété. Tous les dix ans il faut vider l'étang et procéder au curage. Une opération de rempoissonnement est organisée tous les deux ans.

D'où proviennent les poissons et quelles sont leurs variétés ?

Monsieur De Winter, ancien maire de Dampierre, rempoissonne l'étang des Roches et nous groupons notre commande avec la sienne. Un camion, muni de plusieurs citernes contenant chaque variété de poissons, vient nous livrer. Nous prenons des gardons, des tanches et des brochets.

Quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

Ce site magnifique mérite toute notre attention. Nous continuerons

à le restaurer pour le rendre le plus attrayant possible.

Nous avons commencé le remplacement de la clôture sérieusement détériorée. Un quart a été installé et notre objectif prioritaire est de la terminer.

Ensuite, nous envisageons de reconstruire une passerelle reliant la berge à l'île afin de rendre un nouvel espace aux pêcheurs.

Pour réduire, voire éliminer, les opérations de curage qui nécessitent le vidage complet de l'étang, nous avons trouvé un produit, non polluant, à base de craie, contenant des micro-organismes qui dissolvent la vase. Compte tenu de la quantité nécessaire et de son prix, le financement reste un problème. ■





Christophe Lebeau

Christophe Lebeau, Snowsurfeur de l'extrême

Interview par Frédéric Julhes et Isabelle Thomas

Notre village abrite de nombreux passionnés, et nous aimons leur donner la parole dans les Echos. L'un d'eux est un passionné de montagne et de « descentes extrêmes ». Au point que vous pourrez le croiser les – rares – jours de grosse neige avec son snowboard sur les pentes de Choisel. La première fois pour nous c'était le 10 février 2018, route de la Grange aux Moines – bloquée à la circulation ce jour là - et nous en souvenons encore !

1. Comment t'est venue cette passion pour le Snowboard ? Depuis quand le pratiques-tu ?

Tout d'abord, j'ai une passion pour la Montagne en général. J'ai commencé les sports de glisse par le ski en classe de neige. Ensuite j'ai eu la chance de partir presque tous les ans aux sports d'hiver avec mes parents. Dans le milieu des années 80, lors d'un séjour à l'UCPA avec des copains étudiants, je découvre le monoski et pour la première fois c'est un véritable plaisir de glisser dans la neige poudreuse. C'est également l'époque de l'arrivée des premiers snowboards en France. Fasciné par les images du film Apocalypse Snow, je teste le snowboard, puis les premiers skis paraboliques et finalement j'abandonne définitivement le monoski. En 2003, avec quatre copains surfeurs, nous avons eu l'idée de faire une semaine de surf exclusivement en Hors-Piste. C'est au cours de cette semaine que nous avons découvert le surf en pente raide (faces nord et couloirs) et les randos-surf avec montée en raquettes le matin, pique-nique au sommet et le plaisir de la descente en espace sauvage l'après-midi. Depuis, je fais ça tous les ans et je ne peux plus m'en passer !

2. Pourquoi le snowboard plutôt que d'autres pratiques de glisse tels que le ski ou monoski ?

C'est une question de sensation, je trouve plus naturel de glisser latéralement que de face. J'aime ressentir l'accélération dans les pentes fortes et la sensation de flottaison, ne plus sentir le sol, dans les neiges poudreuses. Ce que j'apprécie également en snowboard, c'est de faire des courbes, de ressentir la force centrifuge lors des prises d'angle « extrêmes ». Dans le snowboard, c'est tout le corps et tout l'esprit, des pieds jusqu'à la tête, qui participent à la glisse. Quelle richesse dans les mouvements, les positions, les appuis, les styles !

En résumé, c'est comme danser en symbiose avec les éléments. Petit plus, la pratique du snowboard est plus confortable : pas de bâtons, des boots souples pour marcher et une seule planche à porter 😊 ! Depuis sa création, le snowboard a subi deux influences :

- le surf de mer qui se pratique dans des milieux naturels et sauvages
- le skateboard qui se pratique en milieu urbain sur des infrastructures artificielles

Personnellement, je trouverai plus juste d'appeler « Snowsurf » les pratiques en Hors-Piste, dans les milieux naturels, sauvages, et dans les neiges vierges. C'est ce que j'affectionne plus particulièrement.

3. Qu'est-ce qui définit pour toi le sport extrême ?

Pour moi, le caractère « extrême » de ce sport se définit par :

- Les sensations, les émotions, le bonheur et le sentiment de vivre que ça procure à l'extrême ;
- Les conditions extrêmes de la pratique : les pentes fortes, jusqu'à 50°, l'environnement sauvage non sécurisé avec des rochers, des couloirs, des forêts, les dangers d'avalanche, les risques météorologiques et l'éloignement ;
- Les techniques poussées à l'extrême telles que l'« extreme carving » ou les figures en « freestyle ».

Ce n'est pas le plaisir de me mettre en danger qui me motive mais j'accepte de me mettre en danger pour avoir le plaisir de ressentir des émotions et du bonheur.

4. Tout ça fait peur. Comment gères-tu les aspects sécurité ?

La pratique nous fait prendre des risques, il faut donc les réduire. Tout d'abord, je ne pars jamais seul. Nous partons en groupe (maximum 8) et toujours avec un professionnel de la montagne. Un très bon niveau de pratique est exigé. Il faut être capable de passer sur tout type de neige et sur des pentes très raides sans tomber. Ensuite, il faut partir avec un matériel adapté et savoir l'utiliser en réalisant des exercices pratiques régulièrement. Matériel « obligatoire » par personne :

- un DVA (Détecteur de Victime en Avalanche) ;
- une Sonde pour repérer une victime ensevelie ;
- une Pelle pour creuser la neige afin d'extraire la victime ;
- être bien équipé contre le froid et l'humidité.

Matériel facultatif :

- un sac airbag : il se déclenche à l'aide d'une poignée. C'est un ballon qui se gonfle et qui augmente de volume du surfeur pour qu'il reste à la surface de l'avalanche ;
- des moyens de communication, tels que

téléphone mobile, talkie-walkie ;
 - un casque (plutôt conseillé !);
 - une protection dorsale. Parfois intégrée au sac à dos.

Ensuite, il faut partir en connaissant le bulletin neige et avalanche (niveau de risque d'avalanche noté de 1 à 5), la météo et prévenir une personne de l'itinéraire que l'on va prendre et de l'horaire prévu du retour. Bien sûr tout ça fait peur ! Pour moi, la peur fait partie de cette pratique. Je pense qu'elle est indispensable à ma sécurité et à la concentration nécessaire à ce type de pratique. Elle n'est sûrement pas étrangère au côté « extrême » du plaisir que l'on ressent.

5. Où vas-tu pour en faire ?

Dans les Alpes, à Val d'Isère, à Chamonix. Mais on peut le pratiquer partout où il y a des montagnes, des beaux paysages et de la neige.

6. Comment gagnes-tu les sommets ?

Il y a différents types d'itinéraires. Il y a ceux qui sont accessibles par gravité, c'est à dire qui se trouvent directement à l'arrivée d'une remontée mécanique ou au détour d'une piste. On franchit la barrière « Hors Piste » qui indique que l'espace n'est plus sécurisé. Pour accéder aux autres itinéraires il faut marcher plus ou moins longtemps (de 10 minutes à



« extrême » pour notre région, c'était il y a 2 ans après une grosse chute de neige dans la région : 20 cm dans le jardin, impossible d'aller au travail ! 😊

Je me suis équipé en hâte pour descendre la côte de Choisel avant le passage du chasse-neige. Après un petit verre de whisky à la maison avec des amis, nous avons descendu les pentes du parc du Château de Breteuil en Powsurf (c'est un snowboard sans fixation).



Christophe en haut de la route de la Grange aux Moines

plusieurs heures) avec des équipements adaptés à l'itinéraire : raquettes, bâtons télescopiques, crampons, splitboard (snowboard séparable en deux dans le sens de la longueur pour être transformé en skis de randonnée équipés de peaux de phoque pour la montée).

7. Est-ce une activité solitaire ou avec des amis ?

Pour moi, c'est toujours avec des amis. D'abord pour pouvoir partager les moments de plaisir et ensuite pour une question de sécurité. Quand on prend des risques il faut pouvoir faire confiance aux personnes qui nous accompagnent.

8. Y-vas-tu souvent ? Comment gères-tu ton travail, ta vie à Choisel et cette passion ?

J'y vais le plus souvent possible, dès que j'ai des congés, à partir de Noël jusqu'à fin Avril. Cela fait entre 20 et 30 jours par an sur la neige.

9. Il y a parfois de la neige à Choisel et nous avons de sacrées pentes. As-tu déjà testé ici ?

Bien sûr ! Une de mes meilleures journées de glisse, par son côté exceptionnel, presque

10. As-tu des projets pour l'avenir, des défis en tête ?

J'aimerais développer ma pratique du powsurf (powsurf.com).



Extreme Carving



Splitboard



Powsurf



Caroline Vergne

INVITER LES MÉSANGES BLEUES DANS SON JARDIN

Lors d'une matinée de Novembre, petits et grands Choiseiliens se sont réunis au sein du bar associatif de la Maison d'Ingrid, pour réaliser des nichoirs à mésange bleue.

La population de mésanges bleues étant en déclin en France, accueillir un couple dans son jardin permet de préserver la biodiversité. Leurs lieux de nidification naturels disparaissent mais heureusement elles s'invitent facilement dans des nichoirs artificiels.

Convivialité et partage sont favorisés lors de cet atelier nature. Chacun s'attèle à assembler le nichoir avant la mise en peinture. C'est l'occasion pour certains de s'initier aux joies et aléas de la perceuse visseuse !!! Pour d'autres, les talents de pédagogue s'épanouissent dans le partage d'astuces et de savoir-faire. L'assemblage finalisé, la protection du bois s'impose à partir de peinture naturelle. Le résultat après deux heures passées en bonne compagnie : une douzaine de nichoirs avec l'espoir d'observer dès le printemps les premières couvées de mésanges bleues.

A cette saison, elles virevoltent de manière acrobatique sur les branches des fruitiers à la recherche de ravageurs : insectes, araignées et larves. Elles sont gourmandes et peuvent picorer jusqu'à une quarantaine de chenilles processionnaires par jour. Outre la beauté de leur présence, ce service de « nettoyage » nommé service écosystémique permet de maintenir le fragile équilibre des populations d'insectes et éviter ainsi les invasions massives. Les chenilles sont indispensables pour nourrir ces passereaux charmeurs de sens. Ce succulent mets contient des protéines et leur forte teneur en caroténoïde intensifie la couleur jaune vif du plumage central.

Dans le jardin, pour la sécurité de la couvée, le nichoir est placé à une hauteur de plus de 2 m et peu accessible à son prédateur principal le chat domestique. Pour un accueil de qualité, un bouquet d'herbes aromatiques (thym, lavande, ...) sera planté à proximité. Les mésanges viendront se servir de quelques brindilles odorantes pour réaliser le nid et éloigner ainsi les puces et autres parasites.

Pour protéger le nichoir des aléas climatiques et la future couvaison, il est indispensable d'utiliser des produits naturels sans émanation de composés volatils toxiques. Le choix de couleurs peu vives permettra au nichoir de se fondre dans la végétation printanière. Une **peinture naturelle à base de farine, huile de lin et ocres de la ville de Roussillon** a donc été fabriquée dont voici la recette ci-contre.



la recette

RECETTE DE LA PEINTURE À L'OCRE

Ingrédients pour 5 kg de peinture, soit 15 m² :

- 3,2 l d'eau
- 260 g de farine de blé
- 1 kg de terre colorante : Ocre
- 100 g de sulfate de fer
- 0,4 l d'huile de lin
- 4 cl de savon noir ou savon de Marseille

Diluer la farine dans 20 cl d'eau, ajouter 3 litres d'eau et porter à ébullition. Cuire en mélangeant pendant 15 min.

Ajouter l'ocre et le sulfate de fer, continuer la cuisson en mélangeant pendant 15 min.

Ajouter l'huile de lin, poursuivre la cuisson encore 15 min en mélangeant. Ajouter le savon pour favoriser l'émulsion et laisser refroidir.

Diluer à l'eau si la peinture est trop épaisse.

Sources :

Jardin sauvage, Collection connaître et protéger la nature.

Le petit guide illustré de la peinture à l'ocre, Les cahiers de Terres et Couleurs, Félicien Carli

les ateliers

Retrouvez le calendrier des activités régulières proposées par Caroline aux pages Maison d'Ingrid => rendez-vous page 8 de ce numéro.





urgences

	Centre anti-poison	01 40 05 48 48
	SOS médecin	01 39 58 58 58
	Hôpital de Rambouillet	01 34 83 78 78
	Hôpital d'Orsay	01 69 29 75 75
	Allô enfance maltraitée	119
17	gendarmerie	
18	pompiers	Solidarité vieillesse 39 77
15	SAMU	SOS amitiés 01 42 96 26 16
		Drogue info service 08 00 23 13 13
		Dépannage ENEDIS 0972 675 078
112	urgences Europe	Dépannage SUEZ 0977 401 142